



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

RÉSOLUTION

98-CC-42

(suite)

98-09-16

- 4- Parole au public
- 5- Correspondance
- 6- Compte rendu du C.C.G. du 98-08-18
- 7- Règlement concernant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires
- 8- Composition du conseil d'établissement de la CEHG : suivi
- 9- Demande du CLD Vallée-de-la-Gatineau

B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

- 1- Entente de services relative à la formation à distance avec la C.S. des Draveurs
- 2- Compte rendu du comité de travail primaire-secondaire du 12 août 1998

C) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 1- Politique des frais de déplacement (correction)

D) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 1- Demande de la municipalité de Campbell's Bay

E) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 1- Rémunération commissaire
- 2- Allocation au conseil d'établissement 006 (Établissement du Nord)
- 3- Rémunération commissaire
- 4- Allocation aux conseils d'établissement 004 et 006 (Établissement du Nord)
- 5- Signature entente : annexe LXII - Projet expérimental relatif à l'évaluation de la scolarité du personnel enseignant
- 6- Signature renouvellement du contrat programme d'aide aux employés (Shepell)

F) AUTRES

- 1-
 - a) Questions des commissaires
 - b) Informations du directeur général
- 2- Prochaine assemblée ordinaire : le 21 octobre 1998 au centre administratif de Fort-Coulonge
- 3- Levée

G) SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES : aucun point

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

RÉSOLUTION 98-CC-42 Dispense de lecture du procès-verbal du
C.C. 98-08-24.

Il est proposé par la commissaire Mme Denise Miron Marion que le secrétaire général soit dispensé de lire le procès-verbal du conseil des commissaires du 24 août 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION 98-CC-43 Procès-verbal du C.C. 98-08-24.

Il est proposé par la commissaire Mme Denise Miron Marion que le procès-verbal du conseil des commissaires du 24 août 1998 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le procès-verbal du comité exécutif du 24 août 1998 est déposé pour information.

A-4 Parole au public.

Quelques questions du public concernant

- 1- La date de publication des états financiers
- 2- Location de manuels scolaires
- 3- Ligne ouverte à la radio du Pontiac sur la question des brigadiers adultes dans les autobus scolaires (information du directeur général)
- 4- Transport scolaire, secteur Low, Kazabazua

A-5 Le directeur général, M. Louis Pelletier répond aux questions concernant la correspondance déposée à titre d'information.

A-6 Compte rendu du C.C.G. du 98-08-18.

Dépôt du compte rendu du C.C.G. du 18 août 1998. Le directeur général répond aux questions des commissaires sur les sujets discutés à l'occasion de cette réunion.

RÉSOLUTION 98-CC-44 Règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

Il est proposé par le commissaire M. Reid Soucie d'approuver le règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires, aux fins d'application des dispositions des articles 392, 397 et 398 de la Loi sur l'instruction publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

A-8 Composition du conseil d'établissement de la CEHG : suivi.

Le directeur général rappelle les démarches faites par la direction de la CEHG au sujet de la consultation faite sur la composition du conseil d'établissement de la CEHG.

RÉSOLUTION 98-CC-45 Composition du conseil d'établissement de la CEHG : suivi.

Il est proposé par la commissaire Mme Madeleine Aumond que le nombre de représentants des parents et des membres du personnel soit porté à sept (7) pour l'établissement no 5, Cité Étudiante de la Haute-Gatineau.

REJETÉE À LA MAJORITÉ.

A-9 Demande du CLD Vallée-de-la-Gatineau.

Le directeur général présente une demande adressée à la C.S.H.B.O. concernant une contribution pour le Carrefour Jeunesse Emploi. Le type de matériel demandé n'est pas disponible à la commission, cependant il pourrait y avoir discussion sur des possibilités d'échanges de services.

RÉSOLUTION 98-CC-46 Entente de services relative à la formation à distance.

CONSIDÉRANT l'obligation faite à la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais d'offrir, sur son territoire, les services de formation à distance ;

Il est proposé par la commissaire Mme Linda Lefebvre d'autoriser le directeur général et le président de la commission scolaire à signer pour et au nom de la commission des Hauts-Bois-de-l'Outaouais l'entente de services relative à la formation à distance avec la commission scolaire des Draveurs pour l'année scolaire 1998-1999, telle que déposée par le directeur du service des ressources éducatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

B-2 Organisation scolaire 1998-1999.

Le directeur des services éducatifs rappelle les données sur l'organisation scolaire au préscolaire, au primaire et au secondaire pour l'année scolaire 1998-1999.

B-3 Compte rendu du comité de travail primaire-secondaire du 12 août 1998.

Le compte rendu est déposé pour information.



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

RÉSOLUTION 98-CC-47 Correction à la politique de frais de déplacement.

Il est proposé par la commissaire Mme Denise Miron Marion que les corrections, telles que recommandées par le directeur des services financiers, soient apportées à la politique de frais de déplacement, de sorte que l'article 7.1 se lise :

L'employeur rembourse les frais de repas sur le territoire à toute personne oeuvrant pour plus d'une demi-journée hors de la (des) municipalité(s), ou est (sont) situé(s) son(ses) lieu(x) de travail.

Selon les barèmes suivants :

Sans pièces justificatives	6,00\$
Avec pièces justificatives	12,00\$

et qu'au 3^e paragraphe de l'article 10.1 on remplace: "le directeur de service" par "la directrice ou le directeur d'unité".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

D-1 Demande de la municipalité de Campbell's Bay.

Le directeur du service des ressources matérielles expose la teneur du règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire.

RÉSOLUTION 98-CC-48 Demande de la municipalité de Campbell's Bay.

ATTENDU le règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire ;

ATTENDU la demande de la municipalité de Campbell's Bay ;

ATTENDU que l'éventuelle aliénation de l'école St-Jean-Bosco se ferait sous réserve des conditions qu'imposerait la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais ;

Il est proposé par la commissaire Mme Annette Dumouchel d'adresser une demande à la Ministre de l'éducation afin qu'elle autorise la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais à aliéner de gré à gré l'école St-Jean-Bosco de Campbell's Bay à la municipalité de Campbell's Bay pour la valeur nominale qu'elle (la Ministre) fixera.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

RÉSOLUTION 98-CC-49 Rémunération commissaire.

ATTENDU la demande écrite de la commissaire concernée ;

Il est proposé par le commissaire M. Charles Langevin d'accepter que la commissaire Mme Nicole Miller Potvin renonce à la totalité de sa rémunération de commissaire.

Cette renonciation sera maintenue durant le mandat de la commissaire à moins qu'elle n'émette au directeur général un avis écrit contraire à cet effet.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**RÉSOLUTION 98-CC-50 Allocation au conseil d'établissement 006
(Établissement du Nord).**

ATTENDU le montant laissé disponible par la renonciation à la rémunération de la commissaire Mme Nicole Miller Potvin ;

Il est proposé par la commissaire Mme Nicole Miller Potvin de verser l'équivalent de cette rémunération à l'établissement no. 006 (établissement du Nord) qui l'utilisera au financement d'un projet nutrition santé pour les écoles de la circonscription no. 1 soit l'école Sacré-Coeur de Grand-Remous, l'école Dominique Savio de Montcerf et l'école St-Boniface de Bois-Franc, au prorata de la clientèle.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

RÉSOLUTION 98-CC-51 Rémunération commissaire.

ATTENDU la demande écrite de la commissaire concernée ;

Il est proposé par la commissaire Mme Nicole Miller Potvin d'accepter que la commissaire Mme Madeleine Aumond renonce à une partie de sa rémunération de commissaire, soit un montant annuel de 1 290 \$.

Cette renonciation sera maintenue durant le mandat de la commissaire à moins qu'elle n'émette au directeur général un avis écrit contraire à cet effet.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**RÉSOLUTION 98-CC-52 Allocation aux conseils d'établissement 004
et 006 (Établissement du Nord).**

ATTENDU le montant de 1 290 \$ par année laissé disponible par la renonciation partielle à la rémunération de la commissaire Mme Madeleine Aumond ;

Il est proposé par la commissaire Mme Madeleine Aumond de verser l'équivalent de cette somme aux écoles suivantes :

- 490 \$ à l'école Pie XII pour l'acquisition de matériel éducatif
- 800 \$ au collège Sacré-Coeur spécifiquement pour les besoins des classes d'aide

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

RÉSOLUTION 98-CC-53 Signature entente : annexe LXII - Projet expérimental relatif à l'évaluation de la scolarité du personnel enseignant.

Il est proposé par la commissaire Mme Nicole Miller Potvin d'autoriser le président M. Daniel Moreau et le directeur général, M. Louis Pelletier à signer pour et au nom de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais l'entente concernant l'annexe LXII - Projet expérimental relatif à l'évaluation de la scolarité du personnel enseignant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ..

RÉSOLUTION 98-CC-54 Signature du renouvellement de contrat programme d'aide aux employés (Shepell).

Il est proposé par la commissaire Mme Madeleine Aumond d'autoriser le président M. Daniel Moreau et le directeur général M. Louis Pelletier à signer le renouvellement du contrat avec la firme "Les Consultants Shepell", dans le cadre du programme d'aide aux employés.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

F-1a Questions des commissaires sur les sujets suivants.

- Rapport financier sommaire mensuel présenté au conseil dès que possible.
- Comité d'étude sur le règlement de délégation de fonctions et pouvoir devrait se rencontrer dès cet automne.
- Congrès portant sur le code d'éthique et de déontologie en octobre.
- Politique d'évaluation des enseignants.
- Statistique sur le décrochage scolaire.
- Supervision pédagogique visant à s'assurer que les programmes sont "couverts".
- Service du transport scolaire.

F-1b Information du directeur général.

- Décès de M. Jean-Louis Galipeau
- Étude sur le niveau de service à la C.S.H.B.O.
- Rentrée scolaire s'est fait de façon harmonieuse.



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

F-2 La prochaine assemblée ordinaire du conseil des commissaires aura lieu le
21 octobre 1998 au centre administratif de Fort-Coulonge.

RÉSOLUTION 98-CC-55 Levée.

Il est proposé par la commissaire Mme Nicole Miller Potvin que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Miller', written over a horizontal line.

Secrétaire général

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'N. Miller', written over a horizontal line.

Président